

Lors de leur septième réunion tenue en 1999 à Auckland (Nouvelle-Zélande), les dirigeants économiques de l'APEC ont formulé toute une série de recommandations. Ils ont notamment suggéré de renforcer les structures financières internationales, de surveiller davantage celles-ci à l'échelle nationale et d'appuyer le lancement d'une nouvelle série de négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Les dirigeants ont aussi souscrit aux principes de l'APEC relatifs à l'amélioration de la politique de la concurrence et de la réforme de la réglementation, et adopté le cadre d'intégration des femmes dans l'APEC. Ils ont demandé que soient encouragés les travaux dans le domaine de la facilitation du commerce.

La Huitième Réunion des dirigeants économiques de l'APEC a eu lieu à Bandar Seri Begawan (Brunéi) en 2000. Elle avait quatre thèmes : gérer la mondialisation; créer de nouveaux débouchés; renforcer le système commercial multilatéral; accroître l'influence de l'APEC. Les dirigeants ont établi des objectifs ambitieux en matière de réseautage afin que les habitants de toutes les économies de l'APEC aient un accès personnel ou communautaire à l'Internet d'ici 2010. Ils ont aussi adopté le Programme d'action de l'APEC pour la nouvelle économie.

## **Structure**

La présidence de l'APEC, qui change tous les ans, est assurée à tour de rôle par les membres de l'organisation. Le président est l'hôte de la réunion annuelle des ministres et, depuis 1993, de celle des dirigeants. Les hauts fonctionnaires se rencontrent périodiquement au cours de l'année pour élaborer des recommandations et assurer le suivi. Ils coordonnent également les comités et les groupes de travail de l'APEC.

L'APEC comprend trois comités principaux : le comité du commerce et de l'investissement, le comité économique et le comité du budget et de la gestion. Un sous-comité de hauts fonctionnaires est responsable de l'application du programme de travail en matière de coopération économique et technique. L'APEC compte aussi neuf groupes de travail sectoriels qui encouragent la coopération pratique entre les membres dans les domaines des transports, des pêches, de l'énergie, de la promotion du commerce, des télécommunications et du développement des ressources humaines. De plus, différents groupes de travail de courte durée abordent des questions particulières telles que la coopération technique en agriculture, les petites et moyennes entreprises, le commerce électronique et les enjeux hommes-femmes.